

ou cinq pouces, comme le dit l'honorable député, mais je n'en ai jamais vu d'aussi longue, et j'ai vu les moutons Oxford Down à plusieurs expositions provinciales. Comme question de fait, nous savons qu'en général le mouton Down, y compris le South Down, le Oxford, le Shropshire et les Hampshire Downs, a la laine très courte. En général—et je crois que c'est presque universel,—ces moutons ont la laine trop courte pour qu'on la peigne. Il peut y avoir des exceptions, mais c'est là la règle générale, et, par conséquent, il n'y a pas de protection sur cette laine. Il est très clair que le but du tarif était d'éviter l'imposition d'un droit sur les laines courtes, sur toutes les laines qui ne sont pas des laines longues.

M. BOWELL: Non récoltées ici.

M. CASEY: Il n'y a pas d'exception quant à la laine courte récoltée au Canada. Quand le tarif a d'abord été établi, nous nous sommes plaints du manque de protection sur la laine. On nous disait: "Nous la protégerons, nous protégerons l'espèce de laine qui croît, et nous laisserons l'autre exempte de droits jusqu'à ce que nos manufactures soient bien établies." Mais cette protection sur la laine longue n'est d'aucune utilité pour nous, parce que nous ne la récoltons pas, et elle n'a pas changé le prix d'un sou, et vous ne le changerez pas par n'importe quel droit que vous imposerez. D'un autre côté, le prix de la laine courte est soumis à notre contrôle. Nous savons que nous n'en récoltons pas assez pour approvisionner nos manufactures, et que nous avons à en importer une grande quantité. Si vous mettez une taxe sur cette laine, vous en élèverez le prix jusqu'à concurrence de cette taxe, tant que la production locale ne sera pas suffisante pour le marché local. Qu'on me permette de donner quelques chiffres pour montrer comment cela concerne le cultivateur.

M. IVES: Combien de nos cultivateurs récoltent-ils de la laine courte?

M. CASEY: Je répondrai à cela quand j'aurai fini, non pas au milieu d'une phrase. La quantité de laine impossible importée, y compris les laines longues et fines, a été de 6,642 livres; tout cela a été importé dans l'Ontario, il n'en est pas entré dans les autres provinces. Il ne semble pas y avoir une grande concurrence là-dessus. La laine exportée du Canada, pendant cette époque, c'est-à-dire les laines longues seulement, qui vont toutes aux Etats-Unis, a été d'un peu plus de 1,600,000 livres. Il a fallu chercher un marché étranger pour plus de 1,600,000 livres de laine récoltée au Canada, faute d'avoir un marché local. Voyons, maintenant, quelle quantité de laine admise en franchise a été importée pour faire concurrence à nos laines courtes. De la Grande-Bretagne, 1,667,000 livres; des Etats-Unis, 2,961,000 livres. Mon honorable ami de Richmond et Wolfe dit que nous ne pouvons pas lutter avec ces pays où les moutons restent au vert toute l'année, comme dans l'Australie et au Cap; mais nous voyons que la plus grande quantité de laine importée vient des Etats-Unis, où on élève les moutons à peu près dans les mêmes conditions qu'au Canada.

Sir LEONARD TILLEY: Ce n'est pas de la laine américaine; c'est de la laine africaine qui vient par les Etats-Unis.

M. CASEY: Eh bien, il ne serait pas mal que l'honorable ministre fit indiquer dans les Tableaux du commerce et de la navigation, la provenance réelle de la laine. Je sais parfaitement, toutefois, que l'on récolte une grande quantité de laine courte aux Etats-Unis. En 1883-84, nous avons importé en franchise, en tout, 6,182,421 livres de laine, qui sont entrées en concurrence avec l'article produit ici, et nous avons payé pour cela \$1,170,844, ce qui est environ 19 cents par livre.

Maintenant, M. l'Orateur, en outre de cette concurrence, nous voyons que l'on a importé en franchise une quantité

M. CASEY

considérable de chiffons de laine. Je constate que l'on a importé 179,049 livres de chiffons de laine au prix de \$21,924, ou environ 12 centins par livre, tout cela pour faire concurrence à notre laine. Songez, M. l'Orateur, que ces chiffons, qui valent environ 12 centins la livre, entrent ici en franchise et font concurrence à notre laine, dont le prix est déjà ridiculement bas. Il n'y a aucun doute que la laine courte rapporte présentement un prix plus élevé que la laine longue sur le marché canadien. Celle-ci se vendrait plus cher pour l'exportation s'il n'y avait pas de manufactures de laine en Canada. Mais il est clair que ces milliers de livres de laine étrangère qui font de la concurrence ici en même temps que ces chiffons, empêchent tout accroissement de manufactures de laine au Canada sous la politique nationale, d'augmenter le prix de la laine courte. Il est absurde de prétendre que le prix des laines longues a augmenté. Il diminue graduellement. Maintenant, j'insiste auprès du gouvernement pour qu'il profite de l'occasion de faire obtenir au cultivateur une augmentation de prix pour l'un de ses produits. C'est presque le seul cas où le gouvernement puisse augmenter le prix d'un des produits des cultivateurs, et, cependant, c'est le seul cas où il refuse d'imposer une taxe qui élèverait le prix. Je demande instamment au gouvernement, s'il veut traiter toutes les classes de la société avec l'impartialité dont il se vante, de mettre une taxe sur la laine courte.

L'honorable député de Richmond et Wolfe (M. Ives) a demandé combien de nos cultivateurs récoltent de la laine courte. Je n'ai pas dans le moment sous la main les rapports d'Ontario qui montrent combien de cultivateurs ont récolté de la laine courte l'année dernière. Par conséquent, je ne puis répondre avec exactitude, mais je puis dire approximativement qu'un sur deux cultivateurs a commencé à récolter cette laine courte. Dans deux ou trois ans, tous les cultivateurs qui élèvent des moutons garderont de la laine courte et nulle autre. L'industrie de la laine courte est pour devenir l'industrie lainière du Canada à l'avenir. Je crois qu'à l'heure qu'il est la laine courte dans l'Ontario représente près du sixième et peut-être le cinquième de toute la récolte, et cette proportion va toujours grossissant. Le prix des moutons qui donnent de la laine courte augmente, mais on se débarrasse de ceux qui donnent la laine longue aussi rapidement que possible, parce qu'on ne gagne pas d'argent à les garder, vu le prix actuel de la laine. Cela est suffisant, je crois, M. l'Orateur, avec ce que l'on a dit déjà, pour établir la cause des cultivateurs. Mais j'insiste pour que non seulement le ministre des douanes, mais aussi le ministre des finances lui-même, dise quelque chose de ses intentions au pays, là-dessus, et qu'il nous fasse savoir s'il entend continuer à traiter d'une manière si défavorable et si insultante les cultivateurs de ce pays, qui, après tout, lui fournissent tout son revenu en fin de compte.

M. ORTON: Je crois que je puis faire voir à l'honorable député comment la politique nationale a profité au cultivateur sous le rapport du commerce de laine. Il vient de dire que le prix de la laine courte est plus élevé que le prix de la laine longue, et s'il connaissait quelque chose concernant le commerce de laine il saurait qu'avant l'établissement de la politique nationale la laine courte et la laine longue se vendaient le même prix. Il saurait que, en conséquence de l'augmentation du nombre des fabriques de lainages, la valeur de la laine courte a augmenté jusqu'à excéder le prix de la laine longue d'au moins dix centins. La raison en est que, autrefois, bien que la valeur intrinsèque de la laine courte ait toujours été plus élevée, les acheteurs de laine ne l'ont pas toujours payée plus cher que la laine longue. La quantité de laine courte récoltée alors était petite, on la classait avec la laine longue et on l'achetait au même prix. Mais, maintenant, à cause de l'accroissement du nombre de fabriques de lainages dans le pays, la demande des laines courtes a augmenté rapidement, de sorte que les cultivateurs